



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial**

Arrêté du **- 7 FEV. 2023**

portant modification de l'arrêté du 23 juin 2022
fixant la composition du conseil départemental de l'éducation nationale
institué dans le département de la Mayenne.

**La préfète de la Mayenne,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu l'article L. 235-1 du code de l'éducation,

Vu les articles R. 235-1 à R. 235-11 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 23 juin 2022 fixant la composition du conseil départemental de l'éducation nationale institué dans le département de la Mayenne,

Vu l'arrêté du 30 janvier 2023 portant modification de l'arrêté du 23 juin 2022 fixant la composition du conseil départemental de l'éducation nationale institué dans le département de la Mayenne,

Vu la demande formulée le 23 janvier 2023 par M. le directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Mayenne proposant la modification de la représentation des personnels de l'État et des parents d'élèves au sein du CDEN,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne,

ARRETE

Article 1^{er} : La composition du conseil départemental de l'éducation nationale est modifiée comme suit :

A - Présidents et vice-présidents

La présidence est exercée par :

- la préfète de la Mayenne
- le président du conseil départemental

selon que les questions soumises aux délibérations du conseil sont de la compétence de l'État ou du département.

En cas d'empêchement de la préfète, le conseil est présidé par le directeur académique des services de l'éducation nationale.

En cas d'empêchement du président du conseil départemental, le conseil est présidé par le conseiller départemental délégué à cet effet par le président du conseil départemental.

Les suppléants des présidents ont la qualité de vice-présidents.
Les présidents et les vice-présidents sont membres de droit du conseil. Ils ne participent pas aux votes.

B - Représentants des collectivités locales

a) Région

Titulaire : M. Gilles LIGOT, conseiller régional des Pays de la Loire

Suppléant : M. Daniel GENDRY, conseiller régional des Pays de la Loire

b) Département

Titulaire : Mme Sylvie VIELLE, conseillère départementale de Bonchamp-les-Laval

Suppléant : M. Benoît LION, conseiller départemental du canton de Château-Gontier-sur-Mayenne 1

Titulaire : M. Sylvain ROUSSELET, conseiller départemental du canton de Meslay-du-Maine

Suppléante : Mme Christelle AURÉGAN, conseillère départementale du canton de Villaines-la-Juhel

Titulaire : Mme Nicole BOUILLON, conseillère départementale du canton de Loiron-Ruillé

Suppléante : Mme Magali d'ARGENTRÉ, conseillère départementale du canton de Lassay-les-Châteaux

Titulaire : Mme Aurélie MAHIER, conseillère départementale du canton de Château-Gontier-sur-Mayenne 2

Suppléant : M. Vincent SAULNIER, conseiller départemental de Château-Gontier-sur-Mayenne 2

Titulaire : M. Antoine CAPLAN, conseiller départemental du canton de Laval 1

Suppléante : Mme Marie-Laure CLAVREUL, conseillère départementale du canton de Laval 2

c) Communes

Titulaire : M. André BOISSEAU, maire de Saint-Brice

Suppléante : Mme Annette CHESNEL, maire de Forcé

Titulaire : M. Jean-Louis DEULOFEU, maire de La Brûlatte

Suppléant : M. Xavier SEIGNEURET, maire de Vimartin-sur-Orthe

Titulaire : Mme Diane ROULAND, maire de Le Ham

Suppléant : M. Didier BOITTIN, maire de gRAZAY

Titulaire : Mme Arlette LEUTELIER, maire de Saint-Georges-le-Fléchard

Suppléant : M. Roland BEUNAICHE, maire délégué à Vimartin-sur-Orthe

C - Représentants des personnels de l'Etat

F.S.U

- Titulaire** : M. Pierre ICEAGA
Collège Pierre Dubois
53000 LAVAL
- Suppléant** : M. Léonard GIRET
Ecole élémentaire Victor Hugo
53000 LAVAL
- Titulaire** : M. Lucas GRANDIN
Collège Alain Gerbault
53000 LAVAL
- Suppléante** : Mme Morgane KERLEAU
Ecole élémentaire Victor Hugo
53000 LAVAL
- Titulaire** : Mme Virginie COUGE
Ecole maternelle Jacques Prévert
53000 LAVAL
- Suppléant** : M. Thomas CABIOCH
TZR 53 Mayenne

UNSA Education

- Titulaire** : M. Loïc BROUSSEY
Ecole primaire Jules Verne
53470 COMMER
- Suppléante** : Mme Valérie DERENNE
Lycée Raoul Vadepiéd
53600 EVRON
- Titulaire** : Mme Clémentine ROND
Ecole primaire Jules Verne
53470 COMMER
- Suppléant** : M. Rodolphe MOULIN
Lycée Ambroise Paré
53000 LAVAL

F.N.E.C - F.P. - F.O.

- Titulaire** : M. Fabien ORAIN
Institut Médico Educatif Léon Doudard
53200 MONTAUDIN
- Suppléant** : M. Ludovic ATHENOUR
Lycée Léonard de Vinci
53100 MAYENNE
- Titulaire** : M. Jean-Marc CADIO
Collège Emmanuel de Martonne
53000 LAVAL
- Suppléant** : M. Stève GAUDIN
Ecole élémentaire J. Jaurès
53230 COSSE-LE-VIVIEN

Titulaire : Mme Hélène COLNOT
Ecole primaire A. Lefizellier
53350 BALLOTS
Suppléant : M. Benoît JUBIN
Collège Jacques Monod
53000 LAVAL

CGT

Titulaire : Mme Véronique HEISSERER
Lycée Victor Hugo
53200 CHATEAU-GONTIER
Suppléant : M. Christophe LE RÉTIF
Collège Emmanuel de Martonne
53000 LAVAL

Titulaire : M. Martial HEURTIER
Lycée Robert Buron
53000 LAVAL
Suppléant : M. Philippe DIEULEVEUX
Collège Emmanuel de Martonne
53000 LAVAL

D - Représentants des usagers

a) Représentants des parents d'élèves

FCPE

Titulaire : M. Benjamin ALBERT-FOURNIER
Suppléante : Mme Laura BORDELET

Titulaire : M. Geoffrey BEGON
Suppléante : Mme Nadège DAVOUST

Titulaire : M. Bernard BONNETERRE
Suppléante : Mme Mounia SABIL

Titulaire : Mme Béatrice DELAPIERRE
Suppléant : M. Christian JAMARD

Titulaire : Mme Fabienne ROUSSEL
Suppléante : Mme Delphine LEPECULIER

Titulaire : Mme Béatrice HUBERT
Suppléante : Mme Elodie RADÉ

Titulaire : Mme Nadine VINCOT
Suppléante : Mme Aurélie TORRES-BOURDEL

b) Représentants des associations complémentaires de l'enseignement public

Titulaire : M. Michel ROSE
Fédération des associations laïques de la Mayenne
Suppléant : M. Philippe HOUDOU
Union sportive de l'enseignement public

c) Personnalités qualifiées

Titulaire : Mme Frédérique LUCAS
Union départementale des associations familiales
Suppléante : Mme Isabelle GUILLOUARD
Union départementale des associations familiales

nommées par la préfète de la Mayenne.

Titulaire : M. Jean GRIMBERT
président de la mutualité sociale agricole
Suppléante : Mme Annie BECHU
présidente de la fédération des familles rurales

Titulaire : Mme Evelyne FOURGEAUD
présidente de l'union départementale des DDEN

nommées par le président du conseil départemental.

Article 2 : l'arrêté du 30 janvier 2023 portant modification de l'arrêté du 23 juin 2022 fixant la composition du conseil départemental de l'éducation nationale institué dans le département de la Mayenne, est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, le président du conseil départemental et le directeur académique des services de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne et dont une copie sera adressée à chacun des membres titulaires et suppléants.

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général
de la préfecture de la Mayenne,


Samuel GESRET

